

**DELIBERATION N° 19/057 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DEMANDE DE
CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL DEDIEE A LA LIBERATION DES
PRISONNIERS POLITIQUES
ET A L'ARRÊT DE TOUTES LES POURSUITES ENVERS LES RECHERCHES ET
ANCIENS CONDAMNÉS**

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
M. François BENEDETTI à Mme Laura Maria POLI
Mme Julie GUISEPPI à Mme Laura FURIOLI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Paulu Santu PARIGI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Joseph PUCCI à M. François BERNARDI
Mme Marie SIMEONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Pascale SIMONI à M. Paul LEONETTI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Pierre-José FILIPPUTTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte à l'unanimité des présents et représentés, la motion dont la teneur suit :

« **VU** la délibération n° 17/077 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le rapport « PACE, RITORNU E LIBERTA »,

VU la résolution solennelle adoptée par l'Assemblée de Corse le 28 mai 2015,

CONSIDERANT la décision historique du FLNC de juin 2014, ouvrant ainsi la voie à une résolution apaisée du conflit politique opposant la Corse à l'Etat français depuis des décennies,

CONSIDERANT le consensus politique dont la revendication d'amnistie fait l'objet au sein de la société corse,

CONSIDERANT les mobilisations populaires transcendant les clivages politiques,

CONSIDERANT les différentes délibérations prises par l'Assemblea di Corsica ces dernières années concernant les différentes dimensions de la problématique liée aux prisonniers politiques (rapprochement familial, FIJAIT, placements en DPS, amnistie),

CONSIDERANT les différentes délibérations dans plus de la moitié des municipalités de l'île qui sont autant de preuves de la volonté des différentes composantes de notre société à œuvrer pour un apaisement de l'espace politique,

CONSIDERANT l'amnistie comme une étape obligatoire sur le chemin d'une paix durable en Corse et d'une résolution plus globale du problème politique nous confrontant à l'Etat français,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son attachement à une loi d'amnistie.

DECIDE de la création d'une commission de travail dédiée à la libération des prisonniers politiques et à l'arrêt de toutes les poursuites envers les recherchés et anciens condamnés. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 22 février 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse, .

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet	DEMANDE DE CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL DEDIEE A LA LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES ET A L'ARRET DE TOUTES LES POURSUITES ENVERS LES RECHERCHES ET ANCIENS CONDAMNES
Identifiant acte	02A-200076958-20190222-032956-DE
Identifiant interne	032956
Date de réception par la préfecture	8 mars 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	22 février 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)